



COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 12 juin 2024

<p><u>Date de convocation</u> 7 juin 2024</p> <p><u>Date d'affichage</u> 13 juin 2024</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 23 Présents : 13 Votants : 20</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Bruno MARTINELLI</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le douze juin à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p>Étaient présents : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, Mme Martine HENRION, Mme Nicole LACOTE, Thierry MARCHAL, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN.</p> <p>Absents excusés : Mme Fabienne BRIAND (procuration à M. CAVALLASCA), Mme Emilie DEMOULIN (procuration à D. PICARD), Mme Françoise GALLIMARD (procuration à M. HENRION), Mme Françoise LAVILLAT (procuration à G. TASSIN), M. Bertrand LEPOUTERE, M. Philippe LOUIS (procuration à D. CABRET), M. Aurélien PARISSÉ, Mme Amélie SAINTOT, Mme Sarah TRICHOT (procuration à C. AMMARI), Mme Elisabeth WITTMER (procuration à B. MARTINELLI).</p>
--	---

Délibération
N°34-2024

PARTAGE EN NATURE DE LA TOTALITE D'UNE COUPE

Le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, pour les bois de Sexey-les-Bois, fixe comme suit la destination des produits de la parcelle 4, figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2014.

- Partage en nature de la totalité des produits sur pied entre les affouagistes pour l'affouage 2025/2026

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

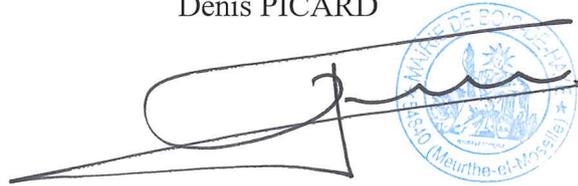
- de répartir l'affouage par feu,
- de désigner comme garants responsables :
 - o Monsieur Etienne DESALME,
 - o Monsieur Thierry MARCHAL.

- De fixer le délai unique d'exploitation, façonnage et vidange des bois partagés en affouage au 01/07/2025 (à l'expiration de cette date, les affouagistes pourront être déchus de leurs droits).
- De fixer le montant de la taxe d'affouage (montant forfaitaire) à 10 euros.

Remarque : Le rôle d'affouage (= liste des habitants ayant droit à l'affouage) est établi par le Conseil Municipal et doit être affiché en mairie.

Pour copie conforme

Le Maire,
Denis PICARD



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Denis Picard', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BOULAY-MEUSIEUX' at the top and '54100 (Meurthe-et-Moselle)' at the bottom, with a central emblem featuring a figure and a star.



COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 12 juin 2024

<p><u>Date de convocation</u> 7 juin 2024</p> <p><u>Date d'affichage</u> 13 juin 2024</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 23 Présents : 13 Votants : 20</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Bruno MARTINELLI</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le douze juin à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, Mme Martine HENRION, Mme Nicole LACOTE, Thierry MARCHAL, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN.</p> <p><u>Absents excusés</u> : Mme Fabienne BRIAND (procuration à M. CAVALLASCA), Mme Emilie DEMOULIN (procuration à D. PICARD), Mme Françoise GALLIMARD (procuration à M. HENRION), Mme Françoise LAVILLAT (procuration à G. TASSIN), M. Bertrand LEPOUTERE, M. Philippe LOUIS (procuration à D. CABRET), M. Aurélien PARISSSE, Mme Amélie SAINTOT, Mme Sarah TRICHOT (procuration à C. AMMARI), Mme Elisabeth WITTMER (procuration à B. MARTINELLI).</p>
--	--

Délibération
N°33-2024

VENTE DES GRUMES FACONNES ET PARTAGE EN NATURE DES AUTRES PRODUITS

Le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, pour les bois de Velaine-en-Haye, fixe comme suit la destination des produits des coupes des parcelles 14 et 15 figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2024 :

- Vente des grumes façonnées au cours de la campagne 2025/2026,
- Partage en nature des autres produits (houppiers et petits bois) entre les affouagistes.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

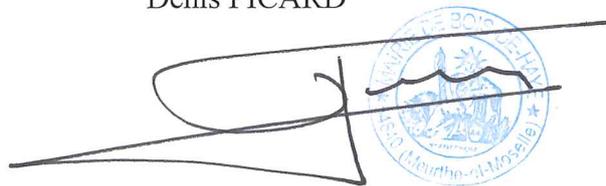
- de répartir l'affouage par feu,
- de désigner comme garants responsables :
 - o Monsieur Etienne DESALME,
 - o Monsieur Thierry MARCHAL.

- De fixer le délai unique d'exploitation, façonnage et vidange des bois partagés en affouage au 01/07/2025 (à l'expiration de cette date, les affouagistes pourront être déchus de leurs droits).
- De fixer le montant de la taxe d'affouage (montant forfaitaire) à 10 euros.

Remarque : Le rôle d'affouage (= liste des habitants ayant droit à l'affouage) est établi par le Conseil Municipal et doit être affiché en mairie.

Pour copie conforme

Le Maire,
Denis PICARD





COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 12 juin 2024

<p><u>Date de convocation</u> 7 juin 2024</p> <p><u>Date d'affichage</u> 13 juin 2024</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 23 Présents : 13 Votants : 20</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Bruno MARTINELLI</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le douze juin à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p>Étaient présents : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, Mme Martine HENRION, Mme Nicole LACOTE, Thierry MARCHAL, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN.</p> <p>Absents excusés : Mme Fabienne BRIAND (procuration à M. CAVALLASCA), Mme Emilie DEMOULIN (procuration à D. PICARD), Mme Françoise GALLIMARD (procuration à M. HENRION), Mme Françoise LAVILLAT (procuration à G. TASSIN), M. Bertrand LEPOUTERE, M. Philippe LOUIS (procuration à D. CABRET), M. Aurélien PARISSÉ, Mme Amélie SAINTOT, Mme Sarah TRICHOT (procuration à C. AMMARI), Mme Elisabeth WITTMER (procuration à B. MARTINELLI).</p>
--	---

**Délibération
N°32-2024**

BON CADEAU DEPART EN RETRAITE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame Régine CLERI, adjointe technique, part en retraite le 1^{er} août 2024.

Après discussion, il est proposé d'offrir un chèque cadeau d'un montant de 1 000 euros chez E. Leclerc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 Pour, 3 Contre et 4 Abstentions, accepte la proposition ci-dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,
Denis PICARD



COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 12 juin 2024

<p><u>Date de convocation</u> 7 juin 2024</p> <p><u>Date d'affichage</u> 13 juin 2024</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 23 Présents : 13 Votants : 20</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Bruno MARTINELLI</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le douze juin à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, Mme Martine HENRION, Mme Nicole LACOTE, Thierry MARCHAL, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN.</p> <p><u>Absents excusés</u> : Mme Fabienne BRIAND (procuration à M. CAVALLASCA), Mme Emilie DEMOULIN (procuration à D. PICARD), Mme Françoise GALLIMARD (procuration à M. HENRION), Mme Françoise LAVILLAT (procuration à G. TASSIN), M. Bertrand LEPOUTERE, M. Philippe LOUIS (procuration à D. CABRET), M. Aurélien PARISSE, Mme Amélie SAINTOT, Mme Sarah TRICHOT (procuration à C. AMMARI), Mme Elisabeth WITTMER (procuration à B. MARTINELLI).</p>
--	---

Délibération
N°31-2024

BON CADEAU DEPART EN RETRAITE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la directrice de l'école maternelle part en retraite le 5 juillet 2024.

Il propose au conseil municipal d'offrir un chèque cadeau d'un montant de 500 € chez E. Leclerc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 19 Pour et 1 abstention, accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Pour copie conforme

Le Maire,
Denis PICARD



COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 12 juin 2024

<p><u>Date de convocation</u> 7 juin 2024</p> <p><u>Date d'affichage</u> 13 juin 2024</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 23 Présents : 13 Votants : 20</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Bruno MARTINELLI</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le douze juin à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, Mme Martine HENRION, Mme Nicole LACOTE, Thierry MARCHAL, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN.</p> <p><u>Absents excusés</u> : Mme Fabienne BRIAND (procuration à M. CAVALLASCA), Mme Emilie DEMOULIN (procuration à D. PICARD), Mme Françoise GALLIMARD (procuration à M. HENRION), Mme Françoise LAVILLAT (procuration à G. TASSIN), M. Bertrand LEPOUTERE, M. Philippe LOUIS (procuration à D. CABRET), M. Aurélien PARISSE, Mme Amélie SAINTOT, Mme Sarah TRICHOT (procuration à C. AMMARI), Mme Elisabeth WITTMER (procuration à B. MARTINELLI).</p>
--	---

Délibération
N°30-2024

GRATIFICATION DE STAGIAIRE

Monsieur le Maire informe que Madame Charline LEYEMBERGER, élève à l'école d'horticulture et de paysage de Roville-aux-Chênes a réalisé un stage d'un mois au sein de la commune. Il s'agit de son 3^{ème} stage en 3 ans dans la collectivité.

Cette stagiaire a délivré un très bon travail et a pleinement satisfait à ses obligations en matière de respect de délai et d'assiduité.

La structure accueillante pouvant décider de l'attribution d'une gratification aux stagiaires, Monsieur le Maire propose de lui délivrer une gratification d'un montant de 500 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'attribuer une gratification d'un montant de 500 euros à Madame Charline LEYEMBERGER.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Pour copie conforme

Le Maire,
Denis PICARD



COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 12 juin 2024

<p><u>Date de convocation</u> 7 juin 2024</p> <p><u>Date d'affichage</u> 13 juin 2024</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 23 Présents : 13 Votants : 20</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Bruno MARTINELLI</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le douze juin à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, Mme Martine HENRION, Mme Nicole LACOTE, Thierry MARCHAL, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN.</p> <p><u>Absents excusés</u> : Mme Fabienne BRIAND (procuration à M. CAVALLASCA), Mme Emilie DEMOULIN (procuration à D. PICARD), Mme Françoise GALLIMARD (procuration à M. HENRION), Mme Françoise LAVILLAT (procuration à G. TASSIN), M. Bertrand LEPOUTERE, M. Philippe LOUIS (procuration à D. CABRET), M. Aurélien PARISSSE, Mme Amélie SAINTOT, Mme Sarah TRICHOT (procuration à C. AMMARI), Mme Elisabeth WITTMER (procuration à B. MARTINELLI).</p>
--	--

Délibération
N°29-2024

BAIL ET FIXATION DU LOYER DU LOGEMENT COMMUNAL F1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le logement communal F1 situé au 7 rue de l'église sera vacant au 1^{er} juillet 2024.

Afin de pouvoir louer ce logement, Monsieur le Maire demande que soit défini le montant du loyer qui sera appliqué. Il précise également que ce loyer est net de charges locatives et que les charges sont facturées conformément à la délibération 62-2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- DE FIXER, à compter du 1^{er} juillet 2024, le loyer mensuel du logement situé au 7 rue de l'église à la somme de 385 € (trois cent quatre-vingt-cinq euros). Ce loyer sera réglé au 1^{er} de chaque mois au Trésor Public.
- QUE le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE,
- D'AUTORISER M. le Maire à signer un bail de location pour ce logement ci-dessus désigné.

Pour copie conforme
Le Maire,
Denis PICARD





COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 12 juin 2024

<p><u>Date de convocation</u> 7 juin 2024</p> <p><u>Date d'affichage</u> 13 juin 2024</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 23 Présents : 13 Votants : 20</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Bruno MARTINELLI</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le douze juin à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p>Étaient présents : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, Mme Martine HENRION, Mme Nicole LACOTE, Thierry MARCHAL, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN.</p> <p>Absents excusés : Mme Fabienne BRIAND (procuration à M. CAVALLASCA), Mme Emilie DEMOULIN (procuration à D. PICARD), Mme Françoise GALLIMARD (procuration à M. HENRION), Mme Françoise LAVILLAT (procuration à G. TASSIN), M. Bertrand LEPOUTERE, M. Philippe LOUIS (procuration à D. CABRET), M. Aurélien PARISSSE, Mme Amélie SAINTOT, Mme Sarah TRICHOT (procuration à C. AMMARI), Mme Elisabeth WITTMER (procuration à B. MARTINELLI).</p>
--	--

**Délibération
N°28-2024**

TRANSFERT DU POUVOIR DE POLICE DE LA PUBLICITE EXTERIEURE

Monsieur le Maire explique que selon la loi Climat et Résilience de 2021, le pouvoir de police spécial de la publicité extérieure a été automatiquement transféré du préfet aux maires même en l'absence de Règlement Local de Publicité et ce depuis le 1^{er} janvier 2024.

Ce pouvoir concerne la publicité extérieure mais également les enseignes et pré-enseignes. Concrètement, ce pouvoir comprend :

- L'instruction et la délivrance des demandes d'autorisations préalables,
- Le contrôle du respect de la réglementation via la mise en demeure des contrevenants et la réalisation de procès-verbaux de constatation des infractions.

Dans un deuxième temps, la loi prévoit un transfert automatique de ce pouvoir de police au président de l'intercommunalité si aucun maire ne s'y est opposé dans les 6 mois suivant la prise de compétence par les maires, soit le 30 juin 2024. A ce jour, un maire a déjà fait savoir son opposition au transfert de ce pouvoir.

En conséquence, il est possible pour le président de l'intercommunalité, de par la loi, soit de prendre le pouvoir de police de la publicité extérieure uniquement pour les communes dont les maires n'auront pas fait part de leur opposition, soit de le laisser à l'ensemble des maires du territoire.

Avant de prendre sa décision, par courrier du 6 mai 2024, le président de l'intercommunalité souhaite connaître la position de chaque commune membre avant le 30 juin 2024.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de transférer ce pouvoir de police spéciale de la publicité extérieure à la Communauté de Communes Terres Toulaises.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de :

- TRANSFERER le pouvoir de police spéciale de la publicité extérieure à la Communauté de Communes Terres Toulaises,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce transfert.

Pour copie conforme

Le Maire,

Denis PICARD

